

Séance du 23 Mai 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation
18/05/2020

Date d'affichage

18/05/2020

L'an deux mil vingt et le vingt-trois mai
à 18 heures 00, le Conseil municipal de cette commune,
régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Léguillon.

Présents: M. Léguillon – C. Naas – L. Peltier – V. Petit-Prêtre - T. Perrez
N. Heintz – P. Laemlin – Y.L. Hervé – E. Oternaud - C. Daoudal
A. Chaumerliac – E. Barré – M. Besson – B. Collin – Y. Barberet

Absent(s): ///

Excusé(s) avec pouvoir: ///

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Mr NAAS Christian est désigné pour remplir cette fonction.

Objet de la délibération n° 2020-05-01

HUIS CLOS

Vu l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin de faciliter le respect des « mesures barrières », suite à la demande de trois conseillers municipaux le huis clos est adopté à l'unanimité des conseillers présents pour la réunion du samedi 23 mai 2020.

DÉPARTEMENT
Territoire de Belfort

COMMUNE :

Communes de moins
de 1 000 habitants

ARRONDISSEMENT

GROSMAGNY

Élection du maire et des
adjoints

Effectif légal du conseil municipal

15

Nombre de conseillers en exercice

15

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt, le vingt trois du mois de Mai
à du heures minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des
articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de GROSMAGNY

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

<u>Vigini</u>	<u>PETIT-PRETRE</u>	<u>Yves Laurent</u>	<u>HERVE</u>	<u>Edmond</u>	<u>BARRE</u>
<u>Laura</u>	<u>PELTIER</u>	<u>Eric</u>	<u>OTERNAUD</u>	<u>Mathieu</u>	<u>BESSON</u>
<u>Thierry</u>	<u>PERREZ</u>	<u>Claude</u>	<u>DAUDAL</u>	<u>Christien</u>	<u>NAAS</u>
<u>Natacha</u>	<u>HEINTZ</u>	<u>Hannie</u>	<u>LEQUILLON</u>	<u>Bernado He</u>	<u>COLLIN</u>
<u>Patricia</u>	<u>LAEMLIN</u>	<u>Agnès</u>	<u>CHAUMERLIAC</u>	<u>Younika</u>	<u>BARBERET</u>

Absents¹ :

1. Installation des conseillers municipaux²

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Hannie LEQUILLON maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. Christien NAAS a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal

- 2 -

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 15
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) quatre
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] un
- f. Majorité absolue⁴ quatre

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Hannie LEQUILLON</u>	<u>11</u>	<u>quatre</u>
.....
.....
.....

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....

.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du maire

M^{me} *Hanna LEGUILLON*

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de M^{me} *Hanna LEGUILLON* (CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des décrets adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à *Deux*

3.1. Élection du premier adjoint

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres

.....
.....
.....
.....
.....

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier adjoint

M^{me} *Christine NAAS* a été proclamé(e) premier adjoint et immédiatement installé(e).

3.2. Élection du deuxième adjoint

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres
	<i>Laura PELTIER</i>
.....	<i>6</i>
.....
.....
.....

.....
.....
.....

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

M^{me} *Laura PELTIER* a été proclamé(e) deuxième adjoint et immédiatement installé(e).

3.3. Élection du troisième adjoint

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹²

↳ Taux maximal en % de l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique : 10.7 %

Fait et délibéré, le 23 mai 2020

Délibération 2020-05-01 Huis clos
PV installation du conseil – Elections Maire et adjoints
Délibération 2020-05-02 Indemnité du Maire
Délibération 2020-05-03 Indemnité des Adjoints au Maire

NOMS	SIGNATURES
LEGUILLON Maurice	
NAAS Christian	
PELTIER Laura	
PETIT-PRÊTRE Virginie	
PERREZ Thierry	
HEINTZ Natacha	
LAEMLIN Patricia	
HERVE Yves Laurent	
OTERNAUD Eric	

DAOUDAL Claude	
CHAUMERLIAC Agnès	
BARRE Edmond	
BESSON Martine	
COLLIN Bernadette	
BARBERET Yannick	